



RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE YEVRE-AURON ANNEE 2024

Adopté en CLE du 11 mars 2025

STRUCTURE PORTEUSE :



AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LE SAGE ET SON CONTEXTE	2
LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU	2
HISTORIQUE ET ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE	3
LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE.....	3
LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	5
LA CELLULE ANIMATION DU SAGE.....	5
L'ACTIVITES DES INSTANCES DU SAGE.....	6
LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.....	6
LE BUREAU DE LA CLE	7
LES AVIS DE LA CLE	7
LES COMMISSIONS DE TRAVAIL.....	8
LES REUNIONS INTER-SAGE.....	8
LA CELLULE ANIMATION.....	9
L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION.....	10
SITE INTERNET ET LETTRE PERIODIQUE	10
WEBINAIRES INTER-SAGE	10
PAGE FACEBOOK MUTUALISEE	10
LES ACTIONS ET ETUDES DE LA CLE	11
GESTION CONJECTURELLE DE LA RESSOURCE EN EAU.....	11
MODELISATION CAYAC – NAPPE DU JURASSIQUE SUPERIEUR.....	12
DEMARCHE HYDROLOGIE MILIEUX USAGES CLIMAT BASSIN DU CHER.....	12
LE SUIVI DES PROJETS DU TERRITOIRE	13
CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES	13
CONTRATS DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE	14
CONTRAT TERRITORIAL GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE – CONCERT'EAU CHER	15
GESTION DES INONDATIONS : PEP CHER MEDIAN ET AVAL	16
BILAN FINANCIER	17
BILAN ET PERSPECTIVES 2025	18

LE SAGE ET SON CONTEXTE

Le territoire et ses enjeux de gestion de l'eau

D'une superficie de 2370 km², le SAGE s'étend du département de l'Allier (03) où la rivière Auron, principal affluent de l'Yèvre, prend naissance, jusque dans le département du Cher (18), un peu en amont de la confluence de l'Yèvre dans le Cher. Le SAGE Yèvre-Auron concerne donc deux départements (le département du Cher représente plus de 98% de la superficie totale) et 126 communes.

Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale ; la Surface Agricole Utile (SAU) représente 60% du territoire. Les deux tiers centraux du bassin, la Champagne Berrichonne, sont entièrement dédiés à la culture intensive des céréales (Openfield), la partie Sud est plutôt consacrée à l'élevage tandis que la partie Nord, située à la frange de la forêt de Sologne, est partagée entre bois, cultures, arboricultures et vignobles.



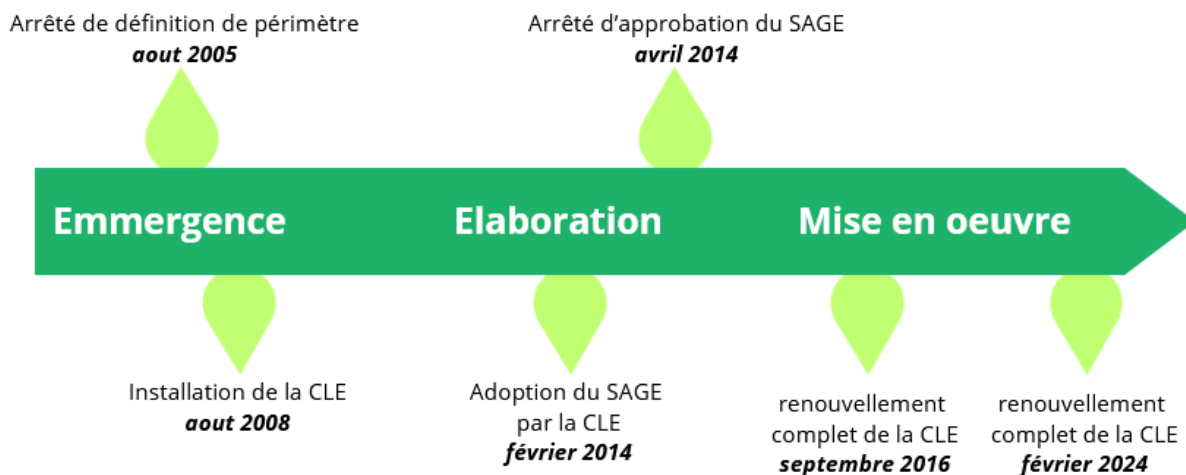
Les enjeux définis dans le SAGE Yèvre-Auron résultent de la déclinaison des quatre thématiques majeures issues de l'état des lieux, auxquelles a été ajoutée une thématique transversale concernant l'information, la sensibilisation et le développement des échanges :

- Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages ;
- Sécuriser l'alimentation en Eau Potable ;
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique ;
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques ;
- Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin.

Historique et état d'avancement du SAGE

Après une dizaine d'année d'élaboration, le SAGE Yèvre Auron a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 25 avril 2014. Le SAGE Yèvre Auron est actuellement en phase de mise en œuvre.

Les principales dates :



Depuis la phase de mise en œuvre du SAGE, le portage de la démarche a été transféré du Conseil Départemental du Cher à l'Établissement public Loire.

Les masses d'eau du territoire

Le territoire du SAGE comporte un réseau hydrographique relativement dense. Il est d'abord constitué d'un cours d'eau principal : l'Yèvre. Celui-ci possède plusieurs affluents dont les principaux sont, d'amont en aval : l'Airain, l'Ouatier, le Colin, le Langis, le Moulon, l'Auron (le plus important), l'Annain, le Barangeon.

Afin d'évaluer l'état des eaux, un référentiel cartographique a été établi. Les bassins versants ont été découpés en unité d'évaluation : les masses d'eau. Ce sont des unités hydrographiques ou souterraines cohérentes, présentant des caractéristiques communes et pour lesquelles on peut définir un même objectif.

Le territoire du SAGE Yèvre Auron comporte ainsi :

- **21 masses d'eau « cours d'eau »** dont l'état qualifié en 2019 est :
 - 5 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
 - 10 masses d'eau en état moyen,
 - 1 masse d'eau en état médiocre,
 - 5 masses d'eau en mauvais état.

La tendance sur le territoire est à une dégradation de l'état des masses d'eau « cours d'eau », même si cette tendance est à relativiser au regard de l'évolution des méthodes d'évaluation entre l'état 2013 et celui de 2019.

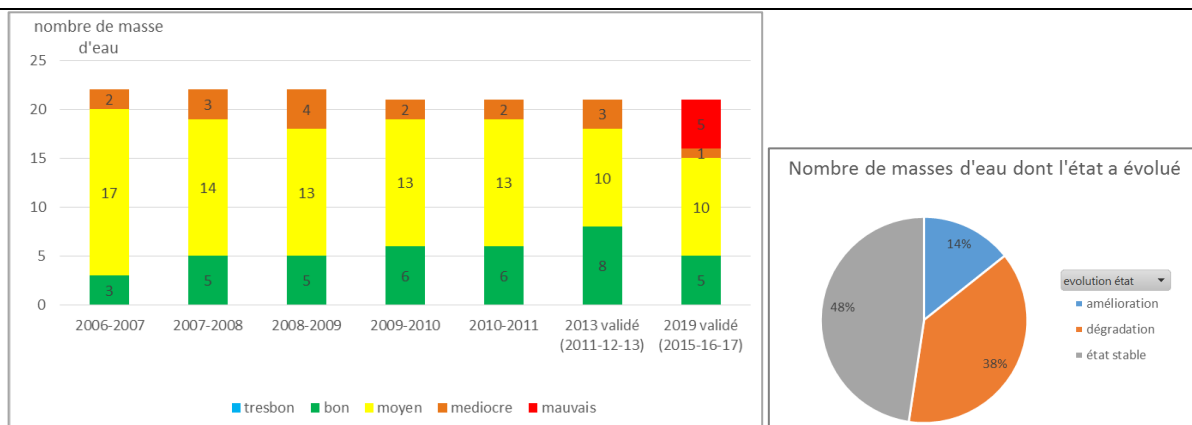


Figure 1: évolution de l'état des masses d'eau du SAGE Yèvre Auron depuis 2006 (figure de gauche) et entre les 2 périodes évaluatives du SDAGE: 2013 et 2019 (figure de droite)

➤ 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry

➤ 2 masses d'eau « plans d'eau » :

- en état moyen pour l'étang de Craon,
- en état médiocre pour l'étang de Goule.

➤ 11 masses d'eau souterraines :

Code européen de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État chimique de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre	État quantitatif de la masse d'eau 2 : bon état 3 : état médiocre
FRGG069	Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais	3	2
FRGG070	Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG071	Calcaires et marnes libres du Dogger au Sud du Berry	2	2
FRGG077	Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre/Auron	3	3
FRGG084	Craie du Séno-Turonien du Sancerrois	3	2
FRGG109	Alluvions Cher	2	2
FRGG130	Calcaires et marnes captifs du Lias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG131	Grès et arkoses captifs du Trias de la marche nord du Bourbonnais	2	2
FRGG142	Sables et grès captifs du Cénomanién unité de la Loire	2	2

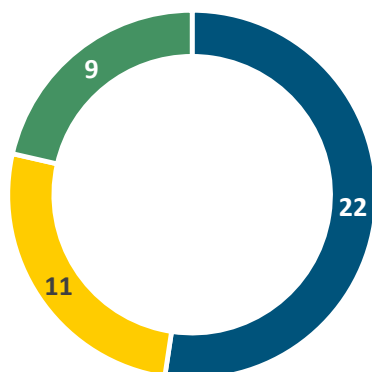
NB : Les masses d'eau « FRGG132 - Calcaires et marnes captifs du Dogger au sud du Berry » et « FRGG122 - Sables et grès libres du Cénomanién unité de la Loire »

Les cartographies de l'état des masses d'eau 2019 (source : AELB) sont présentées en annexe 1.

La commission locale de l'eau

La Commission Locale de l'eau (CLE) est une assemblée composée d'élus, d'usagers et de représentants de l'Etat qui a pour mission d'élaborer le SAGE et de le faire vivre une fois adopté.

La CLE Yèvre-Auron se compose de 43 membres répartis en 3 collèges :



■ Collectivités ■ Usagers ■ Etat

Conseil Départemental du Cher et de l'Allier, Conseil Régional CVL et ARA, Bourges Plus, PETR Centre Cher, SIVY, SIAB3A, SCB, SMIRNE, EP Loire
Communes de: Saint-Denis-de-Palin, Ourouer-les-Bourdelins, Berry-Bouy, Verneuil, Morogues Baugy, Saint-Laurent, Annoix, Valigny, Saint martin d'Auxigny, la Chapelle Saint-Ursin

Chambres du Cher de Commerce et d'industrie, d'Agriculture, des métiers et de l'Artisanat, Fédérations de pêche et protection des milieux aquatiques du Cher et de l'Allier, Comité départemental de Canoë kayak du Cher, AREA Berry, Nature 18, CRPF CVL, Syndicat de la propriété rurale du Cher, UDAF du Cher, UDSI du Cher

Préfet coordonnateur de bassin, Préfets du Cher et de l'Allier, AELB, OFB, ARS (Antenne du Cher), DDETSPP 18, DDT18, DREAL centre

La cellule animation du SAGE

En 2024, l'animation du SAGE a été assurée par une animatrice à temps non complet basé à Bourges (0.8 ETP). Ce poste de chargé de mission a été appuyé par 0,680 Équivalent Temps Plein pour le volet administratif et financier, l'encadrement, l'élaboration de cartographies ou encore sur des thématiques techniques particulières (continuité écologique principalement).

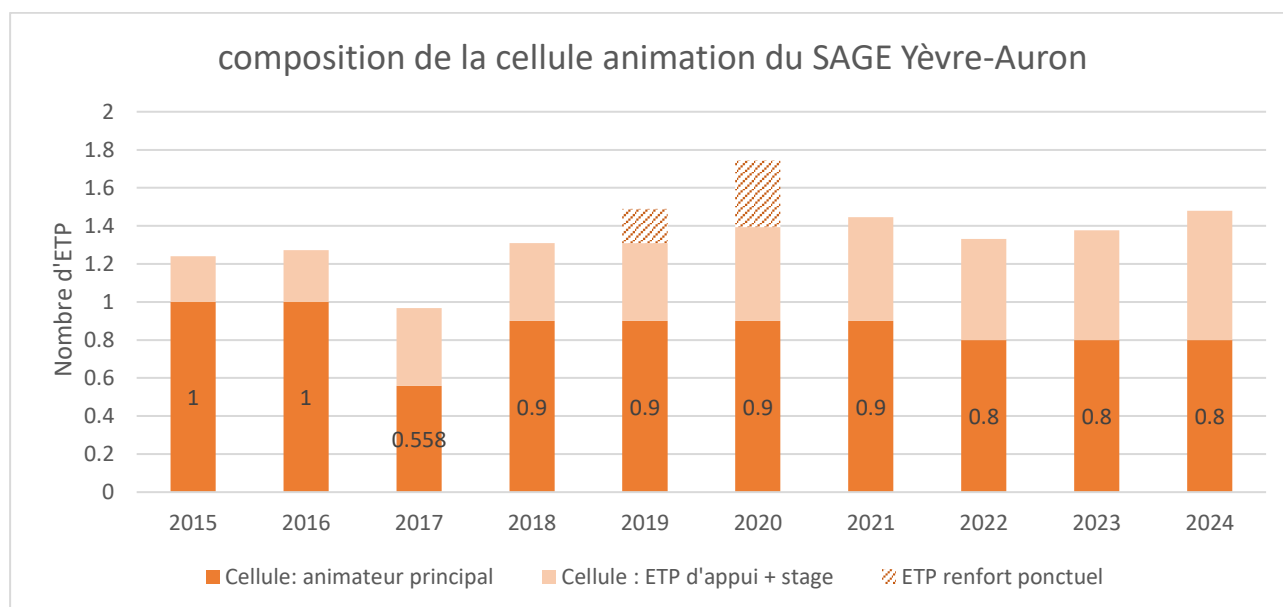


Figure 2: ETP valorisés sur la cellule animation du SAGE Yèvre-Auron depuis 2015
(nb : en 2017 le poste d'animateur principal est resté vacant environ 5 mois)

L'ACTIVITES DES INSTANCES DU SAGE

La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composée de 43 membres : 22 membres pour le collège des élus, 12 membres pour le collège des usagers et 9 membres pour le collège de l'État. La CLE, installée en 2008, a été entièrement renouvelée par Arrêté Préfectoral le 1^{er} février 2024.

En 2024, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie deux fois.

Commission du 11 avril 2024

Membres de la CLE lors de la séance du 11 avril 2024		
en exercice	présents	votants
43	19	25

Durant cette séance plénière la CLE a :

- procédé à sa réinstallation, avec l'élection du Président, des 2 vice-Présidents et la désignation des membres du Bureau ;
- adopté son rapport d'activité de 2023.

La CLE a également :

- pris connaissance des éléments du bilan à 5 ans de l'Autorisation Unique de Prélèvement sur Yèvre-Auron de l'OUGC AREA Berry ;
- pris connaissance de la demande de Bourges Plus de droit de préemption sur l'aire d'alimentation du captage du Porche;
- pris connaissance des dossiers de déclaration reçus en 2023.

Commission du 4 juillet 2024

Membres de la CLE lors de la séance du 28 novembre 2023		
en exercice	présents	votants
43	15	18

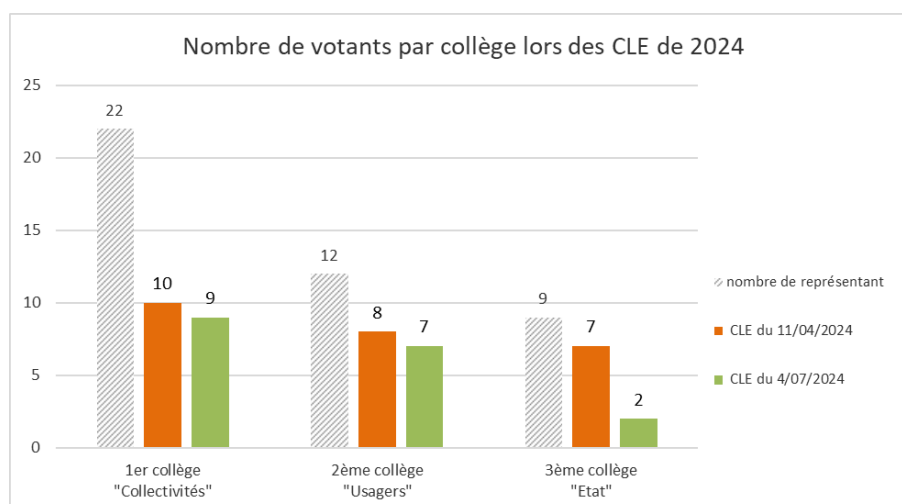
Durant cette séance plénière la CLE a :

- rendu un avis sur la demande de Bourges Plus de droit de préemption sur l'aire d'alimentation du captage du Porche;
- pris connaissance de l'avancement des démarches en cours : HMUC Cher, modélisation hydrogéologique CAYAC...
- évoqué la trajectoire de sobriété et le plan national eau
- pris connaissance du projet de décret de modernisation des SAGE.

La CLE a également:

- pris acte du fait de ne pas rendre d'avis sur le SCOT Sancerre Sologne;
- pris connaissance des dossiers de déclaration transmis à la CLE pour information en 2024 jusqu'au 31 mai.

Bilan de la participation des membres de la CLE en 2024



NB : la CLE du 4 juillet s'est tenue pendant une période de réserve électorale imprévue

Le Bureau de la CLE

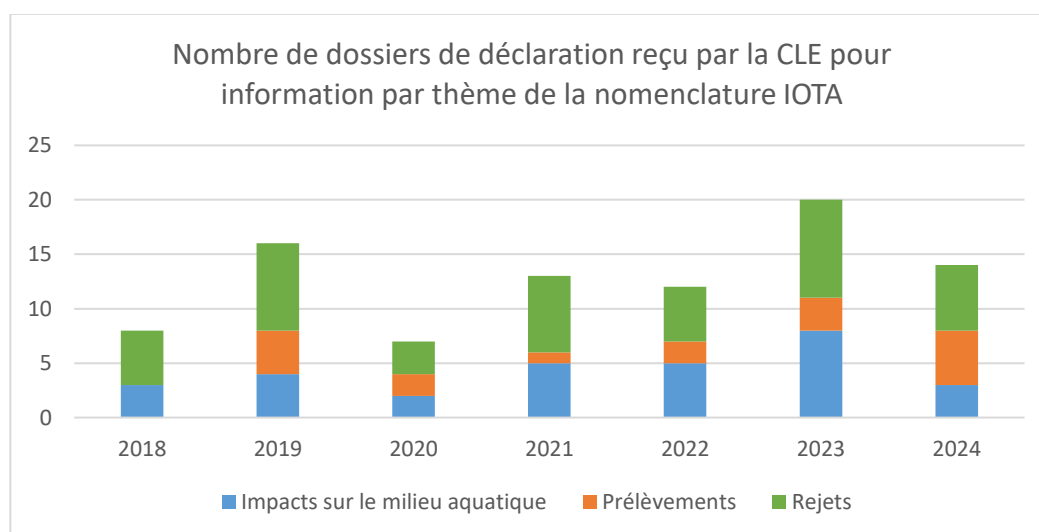
Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron est composé de 16 membres : 8 membres pour le collège des élus, 4 membres pour le collège des usagers et 4 membres pour le collège de l'État. Le Bureau de la CLE ne s'est pas réuni en 2024.

Les avis de la CLE

En 2024, la Commission Locale de l'Eau a rendu 1 avis concernant :

- Le droit de préemption, dans le cadre de la protection de la ressource en eau, sur l'aire d'alimentation du captage d'eau potable du Porche, demandé par Bourges Plus.

Par ailleurs, la CLE a reçu pour information en 2024, 14 copies de récépissés de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement et 7 copies d'arrêtés (Plan annuel de répartition des eaux, arrêtés de prescription spécifiques...).



Les commissions de travail

Une commission gestion quantitative s'est réunie au cours de l'année 2024

Lors de la commission qui s'est déroulée le 19 février 2024, la DDT du Cher a présenté l'état des ressources en eau, AREA Berry a présenté le bilan de la campagne d'irrigation agricole 2023, durant laquelle de nombreuses restrictions ont été prises, mais relativement tardivement suite à la canicule de de mi-août. Le Syndicat du Canal de Berry – SCB - a présenté les résultats partiels d'un test d'étanchéité, sujet qui a suscité un fort intérêt, ces devant aider à la décision sur la gestion du bief.

Les échanges ont ensuite porté sur les projets en cours : partenariat avec le BRGM sur les effets potentiels des retenues de substitution et des volumes hivernaux ainsi que le la démarche Hydrologie Milieux Usages Climat à l'échelle du bassin du Cher.

Cette commission a été préparée par le Comité technique, qui s'était tenu le 4 décembre 2023.

Par ailleurs plusieurs autres échanges, en comité technique restreint, ont porté sur l'état des connaissances des prélèvements industriels et la mensualisation des prélèvements agricoles dans le cadre du modèle CAYAC et la démarche HMUC Cher.

Les réunions Inter-SAGE

Pour le suivi de démarches mutualisées avec les SAGE voisins, des réunions communes sont organisées afin d'optimiser la mobilisation territoriale. En 2024, **2 réunions inter-SAGE** se sont déroulées :

23 janvier 2024 - Yèvre-Auron, Cher amont, Cher aval et Sauldres, pour :

- Aborder l'état d'avancement de la construction du modèle hydrogéologique CAYAC qui a été présenté par le BRGM
- Prendre connaissance du Contrat territorial de gestion quantitative et qualitative Concert'eau Cher
- Suivre l'avancée de l'analyse « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) sur le bassin du Cher, partager sur sa gouvernance et le calendrier
- S'informer sur la gestion du barrage de Rochebut en 2023 par EDF
- Prendre connaissance des démarches PEP/PAPI Montluçon Cher amont et Cher médian-aval.

8 octobre 2024 – Yèvre-Auron, Cher amont, pour :

- Débattre des résultats du volet Climat de l'analyse « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC) sur le bassin du Cher ;
- Être informé de l'état d'avancement des autres volets de la démarche ainsi que de la construction du modèle hydrogéologique CAYAC et le décalage de planning ;
- Prendre connaissance et échanger sur le calendrier du prochain SDAGE 2028-2033 ; du projet de mine de lithium dans l'Allier et ses besoins en eau ;
- Être informé sur les actions mutualisées de communication.

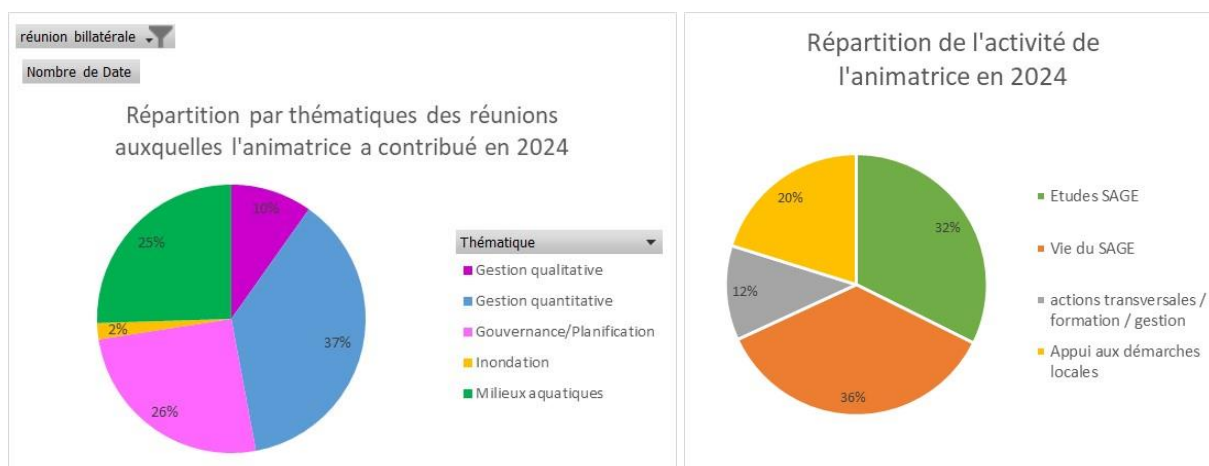
Pour le suivi du projet CAYAC, explicité en page 12, des comités techniques restreints ont été réunis pour caler des éléments méthodologiques, notamment sur l'approche « changement climatique », mutualisée par ailleurs avec le Contrat Concert'eau Cher.

La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau. À ce titre elle a procédé à :

- l'ingénierie technique et la préparation logistique des réunions de la CLE, du Bureau et des commissions thématiques ainsi que leur animation ;
- l'analyse des dossiers soumis à consultation et la préparation des avis formulés par les membres de la CLE et/ou du Bureau ;
- la conception, la réalisation et/ou la coordination technique et administrative ainsi que la présentation des résultats et des états d'avancement des études et opérations en cours menées par le SAGE ;
- l'information des membres de la CLE sur les actualités et les actions en cours concernant l'eau et les milieux aquatiques, en partenariat avec les Services de l'État et les acteurs du territoire porteurs de projet ;
- le secrétariat de la CLE : enregistrement/rédaction courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions ;
- le suivi administratif et financier de la procédure ;
- la réalisation du bilan d'activités annuel de la CLE.

Dans le cadre du SAGE, la cellule, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. **L'animatrice principale** a ainsi assisté à **45 réunions** organisées par des instances partenaires (services de l'État, associations, collectivités, acteurs socioprofessionnels, chambres consulaires ...), organisé 9 réunions, réalisé 8 points « bilatéraux » de travail selon les dossiers en cours. Elle a également effectué 2 jours de terrain dans le cadre de l'acquisition de connaissance complémentaires (prises de mesures de débit, nivellement ...) auxquels s'ajoute l'appui du chargé de mission dédié à la continuité écologique et celui dédiée à l'hydrométrie.



L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Site Internet et lettre périodique

Le site a été administré et alimenté par une douzaine d'articles au cours de l'année 2024. Le site a été entièrement refondu en 2024, nécessitant un travail d'exportation et de remise en forme par l'animatrice, qui se continuera en 2025. Un espace partagé de dossiers numérique est également en conception pour faciliter la transmission et les échanges entre les membres de CLE et partenaires du SAGE.

Une lettre d'information web a été éditée en septembre. Elle relate l'actualité du territoire et sont envoyés aux communes, collectivités, partenaires techniques et particuliers du territoire (environ 300 destinataires).

Webinaires inter-SAGE

Conçus pour acculturer les membres des CLE des 3 SAGE du bassin du Cher portés par l'EP Loire à des sujets/thèmes sur lesquels ils peuvent être amenés à se positionner et travailler ensemble, les webinaires initiés en 2021 avaient été appréciés par les membres des CLE. Ils ont donc été reconduits chaque année depuis. En 2024, les webinaires ont portés sur:

- Pesticides et eau potable, les enjeux d'aujourd'hui et de demain pour les collectivités (5 décembre 2024).
- Eau, aménagement et document d'urbanisme, quelle articulation ? (14 janvier 2025)



Webinaire « CLE » en main

Session 1 : pesticides et leurs métabolites : quels enjeux aujourd'hui et demain pour l'eau potable?

Le jeudi 5 décembre 2024 à 11h

- Agence régionale santé (ARS) Centre-Val de Loire : qu'est-ce qu'un polluant émergent ? Quelle est la réglementation actuelle ?
- Communauté de Communes « Autour de Chenonceaux » Bléré - Val de Cher: le contrat territorial, un outil d'intervention – exemple du captage de l'Herpenty-Bléré (sous réserve)
- Bourges Plus : quels enjeux et stratégies pour une collectivité face aux polluants émergents ?

Participer au webinaire :

<https://us02web.zoom.us/j/3916399278>

Une 15^{aine} de personnes ont assisté à la 1^{ère} visioconférence et la seconde a été décalée à janvier 2025. L'ensemble des présentations et vidéos sont accessibles sur [le site internet](#) du SAGE.

Page facebook mutualisée

En synergie avec les SAGE Cher amont et Cher aval, une page facebook a été créée afin de communiquer plus vers le grand public. Divers éléments y ont été publiés ou relayés en 2024 au travers de 41 publications.

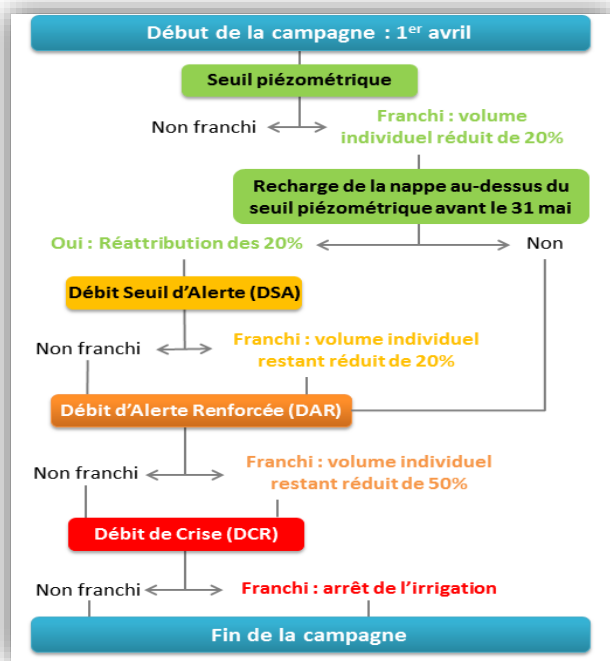
LES ACTIONS ET ETUDES DE LA CLE

Gestion conjecturelle de la ressource en eau

1.1.1 Suivi du protocole de gestion volumétrique sur le territoire du SAGE

La gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricoles sur le SAGE repose sur 2 grands axes :

- un volume prélevable défini par bassin (règle 1 du SAGE),
- une modulation de ce volume en fonction de l'état de la ressource à l'instant T selon le protocole de gestion rappelé ci-dessous.



Ce protocole, basé historiquement sur une démarche volontaire des irrigants agricoles, a été co-construit dans le cadre du SAGE Yèvre-Auron depuis 2007 et est suivi depuis par la CLE. Il a été intégré dans la gestion courante de l'irrigation agricole notamment via l'Autorisation Unique de prélèvement accordée pour 15 ans à AREA Berry par arrêté du 3 août 2018.

L'objectif de cette gestion est de permettre **d'anticiper les situations de crises**, de mieux garantir les débits dans les cours d'eau et d'anticiper les situations de pénurie d'eau pour l'irrigation.

Après plus de 10 ans de mise en œuvre de ce protocole, la CLE a validé **une évaluation de l'efficacité** de ce protocole de gestion volumétrique.

En 2024 la CLE a continué à suivre la déclinaison des recommandations formulées par cette évaluation, mais aussi les bilans annuels de campagne d'irrigation, le déploiement par l'OUGC AREA Berry de la télédéclaration par les irrigants agricoles

1.1.2 Le suivi de la ressource en eau

La situation météorologique et l'état de la ressource en eau sont suivis tout au long de l'année par la Cellule de l'eau préfectorale à laquelle participe le SAGE. En 2024, aucune restriction n'a été prise ; toutefois plusieurs cellules de l'eau préfectorales se sont réunies tout au long de l'année.

Le territoire a également connu des pluies intenses en juin et octobre sur des sols déjà saturés, qui ont engendré des ruissellements et des débordements sur plusieurs bassins (Moulon, Airain, Auron...).

Modélisation CAYAC – nappe du Jurassique supérieur

Le PAGD du SAGE Yèvre-Auron prévoit un accompagnement à la création des retenues de substitution et collinaires¹ dans ses objectifs 1.2.5 à 1.2.9. Suite aux échanges et travaux conduits par les acteurs de l'eau en 2019 et 2020, dans le cadre de l'élaboration du CT Concert'eau notamment, la CLE souhaite mener une étude des effets potentiels de la substitution et de volumes hivernaux complémentaires.

Pour cela, un partenariat a été développé entre l'EP Loire, structure porteuse du SAGE, et le BRGM en décembre 2021. Le territoire d'étude concerne la nappe du jurassique supérieur commune aux SAGES Cher amont et Yèvre Auron.

Après une phase de conceptualisation en 2022 (récolte et analyse des données, identification des manques, expression des besoins...) ayant abouti au choix de mobiliser un modèle maillé régional ; 2023 et 2024 ont été consacré à la construction du modèle : limites, géométrie, zone de faille, modélisation globale pluie-débit-piezo, maillage, mensualisation et localisation des prélèvements et rejets. Cette phase a pris plus de temps que prévue du fait d'un retard de la démarche HMUC dont le volet usage devait permettre d'être concomitant pour les 2 projets ; du fait également de la nécessité de précision demandée par un tel modèle.

2025 sera consacré à finaliser la construction (mensualisation rejets/prélèvements) et le calage du modèle qui sera ensuite mobilisé pour répondre aux attentes exprimées sur le territoire en 2026 et suivantes, pour définir les volumes prélevables. Cette démarche itérative nécessite un temps de mobilisation conséquent et des indicateurs de réponse à viser, principalement des débits écologiques qui devraient être déterminés dans le cadre de HMUC Cher en 2025.

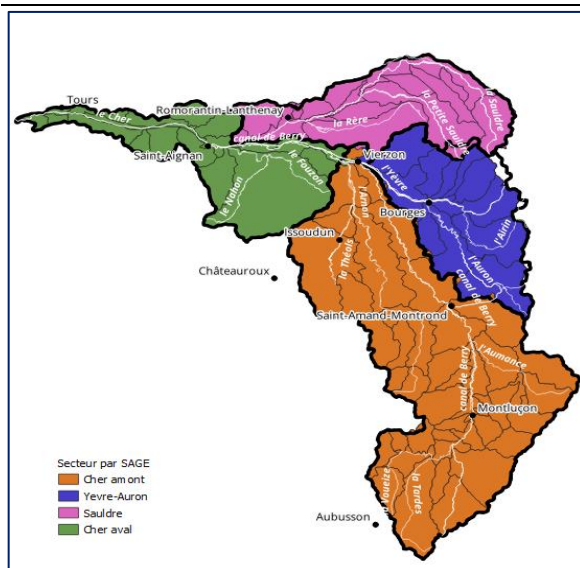
Démarche Hydrologie Milieux Usages Climat bassin du Cher

L'année 2024 a été consacrée au volet climat, confié à ANTEA Group, et à l'acquisition de compléments de connaissances, notamment sur les volets hydrologie et piézométrie. Ainsi 40 stations hydrologiques ont été installées de façon échelonnée entre octobre 2023 et février 2024, dont 3 stations sur Yèvre-Auron (Airain, Langis, Colin amont) ainsi qu'un site de jaugeage ponctuel (Colin aval). Une [cartographie en ligne](#) a été créée.

Le volet usage a également été entamé, principalement sur les prélèvements pour l'eau potable et les prélèvements pour l'irrigation agricole (dont la mensualisation est en cours d'expertise).

Le volet milieu a été retardé par un marché public infructueux du fait de la taille du territoire, d'un besoin trop conséquent pour les capacités des bureaux d'étude et un volet financier trop important au regard des financements possibles. Un travail de rationalisation du besoin fonction des priorités du territoire et des méthodologies a été effectué pour relancer un marché début 2025.

¹ Substitution = prélèvements anticipés pour le stockage de l'eau en hiver en remplacement d'un prélèvement fait en été / collinaire = alimentée par des eaux de ruissellement



Afin de travailler à une échelle cohérente sur l'ensemble de l'étude HMUC Cher, Le périmètre du bassin a fait l'objet d'un premier découpage en 82 secteurs de travail, à partir des critères suivants : hydrogéologie, hydrologie, prélèvements, Stations de mesures, réseau hydrographique, en respectant les contours des masses d'eau superficielles. Le SAGE Yèvre-Auron comporte 11 secteurs de travail. Les secteurs peuvent être visualisés [sur la cartographie en ligne](#) dans l'onglet « unité de gestion ».

LE SUIVI DES PROJETS DU TERRITOIRE

La Commission Locale de l'Eau incite et accompagne les structures opérationnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes contractuels de territoire notamment via l'outil Contrat Territorial de l'Agence de l'eau.

En effet, la mise en œuvre du SAGE repose, d'une part, sur le respect et l'application de ses prescriptions réglementaires et, d'autre part, sur la réalisation d'actions concrètes et de projets menés par les acteurs locaux du territoire.

Contrats territoriaux milieux aquatiques

Le territoire du SAGE est couvert par des structures de gestion de milieux aquatiques. Elles sont amenées à porter des contrats territoriaux pour la restauration des milieux aquatiques (CTMA) co-financés par l'Agence de l'Eau, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental.

1.1.3 Bassin Auron-Airain

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassin de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A) est engagé dans un 2nd CTMA pour la période 2023-2028.

En 2024, le Syndicat a poursuivi les actions inscrites dans son 2nd contrat, comportant principalement des travaux de restauration de rivière et de zones humides. Le Syndicat poursuit également le suivi piézométrique d'une zone naturelle d'importance, les Marais de Contres, suivis qui alimenteront également la compréhension du fonctionnement global de la ressource dans le cadre de HMUC Cher. En 2024, l'adhésion de la communauté de communes Pays de Tronçais au Syndicat, lui permet d'étendre son territoire de compétences à la tête de bassin versant de l'Auron dans le département de l'Allier. Le Syndicat a également conclu une convention de gestion avec la DGA-TT pour restaurer les cours d'eau du polygone de tir, zone d'environ 100km² dont l'accès est restreint et surveillé.

1.1.4 Bassin de l'Yèvre

En 2024, le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre a entamé les 1ères actions de son contrat territorial 2024-2029 pour lequel la CLE a rendu un avis favorable fin 2023, en soulignant les actions transversales et ambitieuses proposées par le SIVY qui entrent en synergie avec d'autres grands enjeux du territoire comme la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Les actions comportent des travaux de restauration de milieux aquatiques, la restauration de continuité écologique notamment au droit de plans d'eau avec une recherche de conciliation entre risque incendie et risque de non atteinte du bon état des eaux (exemple ci-dessous sur le plan d'eau des Noues).



Figure 3: plan d'eau des Noues avant puis pendant les travaux de restauration et pose d'une cuve de 120m³ pour la lutte incendie.

Contrats de protection de captage d'eau potable

Ces contrats s'inscrivent dans un cadre général de réduction de la pollution des eaux par les nitrates, au titre de la directive européenne Nitrates, et de la directive cadre sur l'Eau.

1.1.5 Champ captant du Porche à Bourges

Le champ captant du Porche compte parmi les 7 captages prioritaires SDAGE et Grenelle du département du Cher. Il fournit environ 2 millions de m³ d'eau par an (2 114 000 m³ en 2030), soit une contribution de 28% de la ressource totale mise en distribution par la collectivité (données RPQS 2023).

En 2024, le 4ème Contrat s'est poursuivi dans un cadre multi partenarial. Les actions proposées sont intégratrices des différents aspects liés à la qualité des eaux sur cette masse d'eau classées également en risque sur le paramètre phytosanitaire. Ce dernier point risque de devenir un enjeu prégnant au regard de la nécessité d'inclure dorénavant les métabolites de pesticides dans les analyses, pour ce captage, comme pour d'autres.

1.1.6 Aire d'alimentation du captage de Soulangis

Le captage des « près de Grouère » a été classé captage prioritaire Grenelle et prioritaire au SDAGE. Suite aux bons résultats du Contrat territorial 2014-2017, porté par le SMIRNE sur environ 2 000 ha, les taux de nitrates répondent désormais aux diverses réglementations.

Suite au maintien de la dynamique d'action agricole sur ce territoire grâce à la mise en place d'un Groupe 30000, un 2nd contrat a pris jour sur la période 2023-2028 pour conforter les teneurs en nitrates sous la limite réglementaire des 50 mg/l. Une réflexion sur le volet quantitatif est également amorcée dans ce 2nd contrat, avec notamment un impact suspecté (qui reste à évaluer) des prélèvements agricoles sur un des 2 forages du champ captant.

Contrat territorial Gestion Quantitative et Qualitative – Concert’eau Cher

Le bassin versant hydrographique de la rivière Cher, incluant le bassin Yèvre-Auron, est classé zone de répartition des eaux (ZRE) depuis 1994, en raison d'un déficit entre la ressource en eau disponible et les prélèvements.

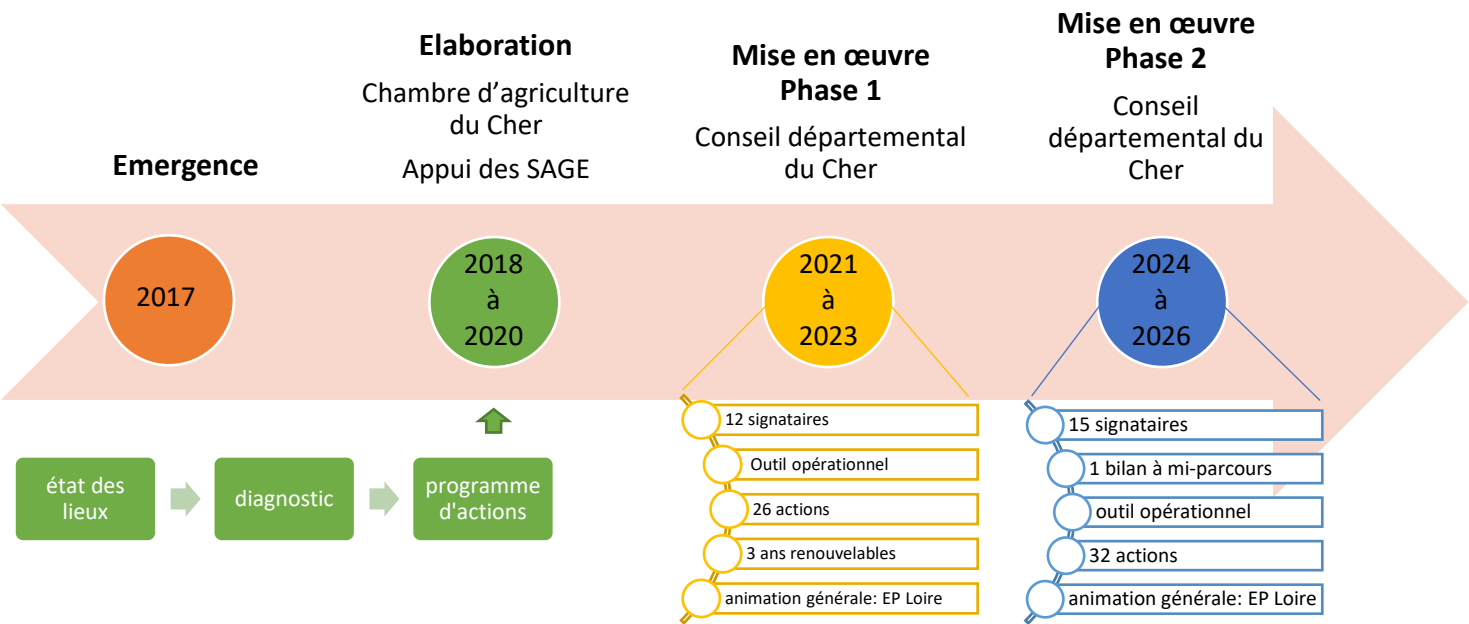
Le CT Concert’eau a été signé en 2021 et doit permettre de contribuer à l'amélioration de l'état quantitatif des eaux souterraines et superficielles de la ZRE Cher tout en maintenant la durabilité des exploitations agricoles du périmètre, notamment celles utilisant l'irrigation, et l'ensemble des autres usages économiques et récréatifs. Le projet vise également à obtenir une meilleure qualité de la ressource en eau.

Suite à une 1^{ère} période 2021-2023 sur laquelle 12 structures s'étaient engagés dans un panel d'actions diversifiées, ils sont dorénavant 15 à contribuer à celle de la 2nd période du Contrat, 2024-2026.

Plusieurs actions ont débuté leur mise en œuvre en 2024:

- La facilitation et la sensibilité des irrigants et les acteurs de l'eau sur l'accès à l'irrigation
- La sensibilisation des collectivités aux économies d'eau et à la désimperméabilisation dans un contexte de changement climatique
- Les actions de communication grand public sont renforcées
- L'identification des éleveurs laitiers du bassin de collecte et l'accompagnement de leur réflexion sur la préservation de la ressource en eau

Les actions 2021-2023 se prolongent sur les sujets de l'accompagnement des agriculteurs dans leur changement de pratique et de système pour diminuer l'irrigation, limiter les pertes de nitrates et phytosanitaires vers le milieu naturel. Les actions de sensibilisation des acteurs et des usagers se poursuivent avec une augmentation du périmètre sur lesquels les actions sont menées. Le cycle de co-construction des scénarios prospectif dans le cadre de l'étude économique financière.



Gestion des inondations : PEP Cher médian et aval

Dans le cadre de la prévention des inondations sur le bassin Cher médian et aval, un Plan d'Etudes Préalables était en élaboration depuis 2021. Le Plan a été adopté par les services d l'Etat en septembre 2024, pour couvrir 8 300 km² et 6400km de cours d'eau et le territoire a vu l'arrivée de la 2nde animatrice dédiée à Bourges.

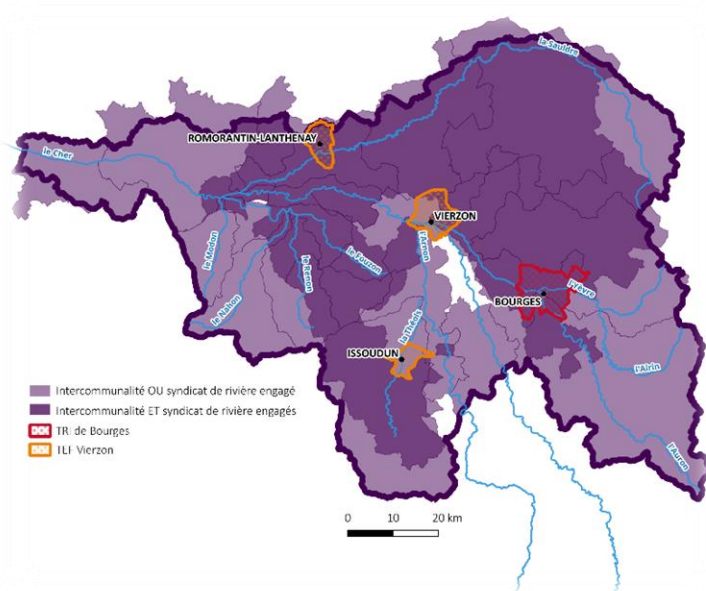


Figure 4: territoire du PEP Cher médian et aval

En 2024, des actions ont été entamées portant sur les axes :

- amélioration des connaissances et la conscience du risque : relevés topométriques, travail sur les laisses de crues, élaboration d'une stratégie de communication, étude de ruissellement...
- surveiller, prévoir, alerter : préparer l'aide à la rédaction des Plans communaux de sauvegarde et de continuité d'activité ;
- réduire la vulnérabilité : les diagnostics d'habitats, entreprises ou d'équipements d'intérêt général démarreront dès début 2025.



Figure 5: En juin 2024, le bassin Yèvre-Auron a connu des inondations principalement par ruissellement (rivières du Moulon et du Craon @Berry Republicain @SIVY) .

BILAN FINANCIER

Les démarches administratives nécessaires à l'avancement du projet sont assurées par la cellule animation du SAGE. Certains impératifs du fonctionnement de la structure porteuse, l'Établissement public Loire, sont à respecter, notamment :

- préparation du budget, inscription des crédits ;
- plan de financement des études, demandes de subvention ;
- procédure de marchés publics.

Types de dépenses		Montants des dépenses*	subvention AELB	EP Loire - contributions
Animation	Salaires et charges de la cellule d'animation 2024 - 1.48 ETP**	80 934.42 €	70%	30%
	Frais de fonctionnement	7 104.31 €	Forfait	-
	<i>Sous-total</i>	<i>88 038.73 €</i>		
Communication	Hébergement du site internet	356.00 €	0%	100%
	Refonte des sites internet	1 682.90 €	50%	50%
	Lettre info	1 569.56 €	50%	50%
	Journée inter-SAGE	423.51 €	50%	50%
	<i>Sous-total</i>	<i>4 031.97 €</i>		
Etudes		- €	-	-
		- €	-	-
	<i>Sous-total</i>	<i>- €</i>		
Total 2024		92 070.70*€		

* chiffres donnés à titre indicatif – susceptible d'évolution selon rattachements-versements

** en 2024, le poste d'animatrice principale a été occupé à temps partiel (0,8 ETP)

BILAN ET PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 a été la dixième année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron.

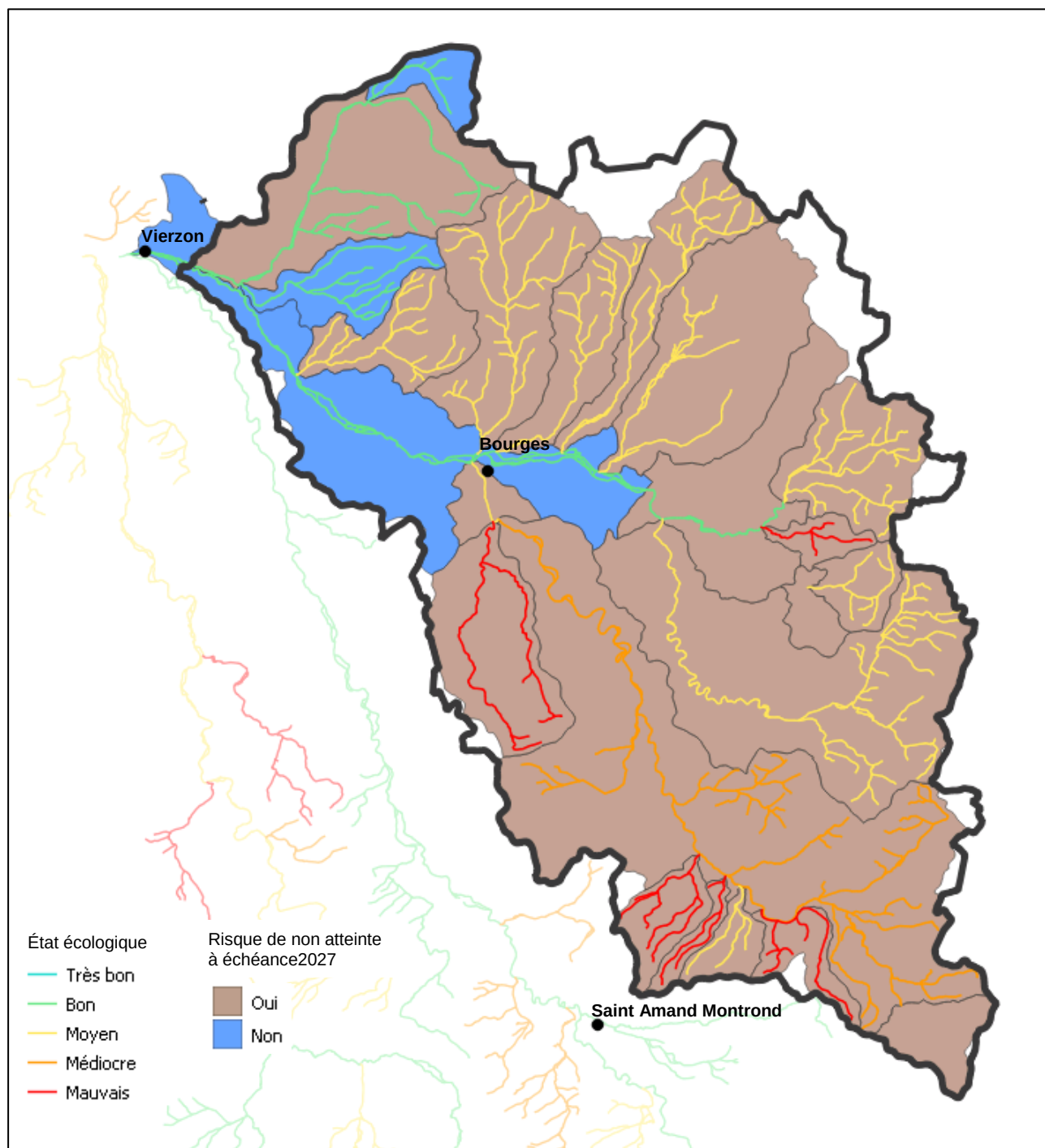
D'un point de vue administratif, la Commission Local de l'Eau a entièrement été recomposée selon le L212-4 du Code de l'Environnement en avril 2024, marqué par l'entrée du PETR Centre Cher, porteur notamment d'un SCOT, dans le collège des collectivités. Le collège des usagers a également vu l'arrivée du comité départemental de Canoé-Kayak du Cher et le départ de l'agence de développement du tourisme et des territoires.

Les programmes d'actions du territoire (contrats territoriaux milieux aquatiques, contrat territorial de gestion quantitative et qualitative Concert 'eau Cher, contrats de captage, études...), mais aussi nombre d'initiatives de collectivités (climat 2030, désimperméabilisation des sols, gestion intégrée des eaux pluviales etc) intégrant les dispositions du SAGE Yèvre-Auron sont nombreux et actifs sur le territoire grâce à l'engagement des collectivités locales et leurs partenaires.

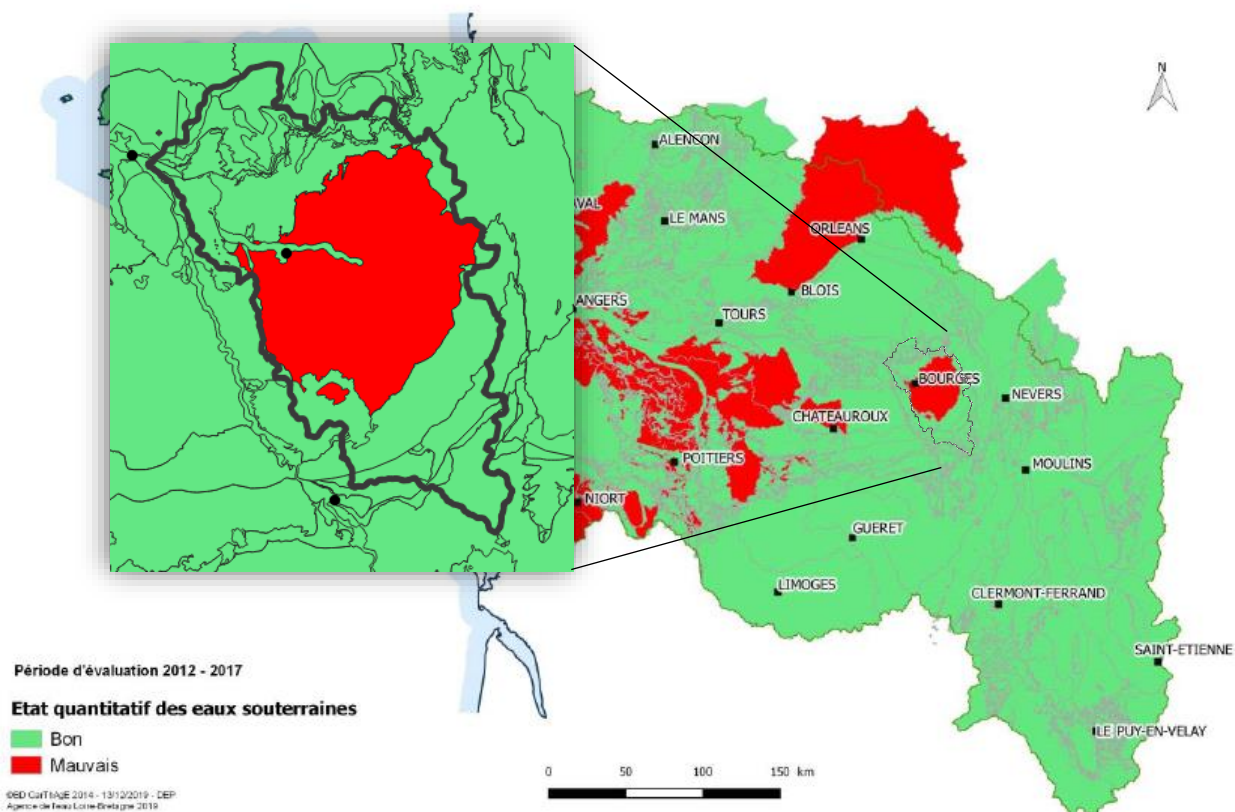
La CLE, grâce à la collaboration de l'Etablissement public Loire avec le BRGM, continue la construction du modèle hydrogéologique maillé de la nappe d'eau souterraine du Jurassique supérieur sur le territoire Yèvre-Auron et Cher amont – dit modèle CAYAC. L'objectif est de le finaliser en 2025 pour l'exploiter en 2026 ou les années suivants, dans le cadre de la démarche HMUC – Hydrologie, Milieux Usages Climat – Cher. Cette exploitation contribuera à la redéfinition des volumes prélevables hivernaux, estivaux mais aussi la précision des conditions de prélèvement et les effets potentiels du développement de projets de substitution.

En 2024, la Commission Locale de l'Eau a continué de mener sa réflexion préalable à la révision du SAGE. Le bilan de la feuille de route de 6 ans établie pour la période précédente 2019-2024, sera fait en 2025 permettant d'alimenter la feuille de route 2025-2030. Celle-ci permettra de cadrer le projet politique de la CLE à moyen terme, incluant les trajectoires de sobriété du plan eau, dans l'optique de la révision du SAGE

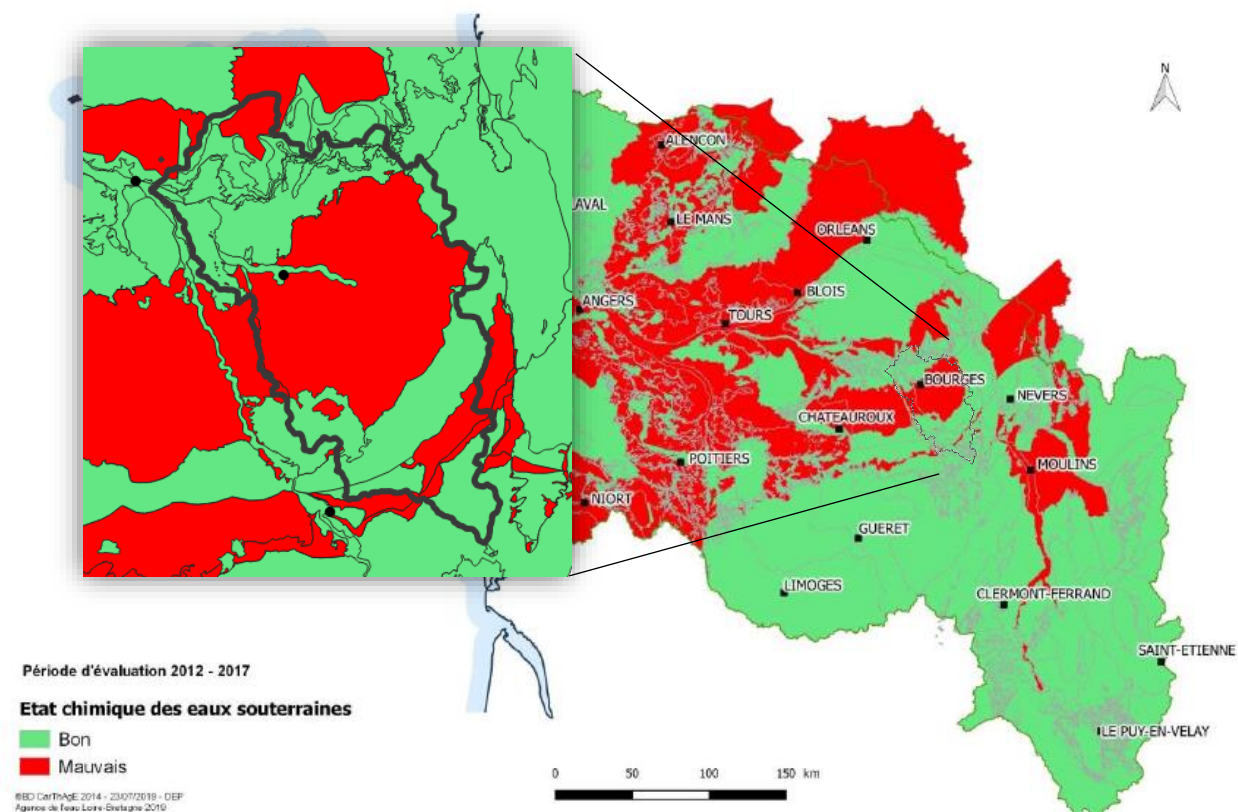
La CLE continuera en 2025 l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et conduira des actions de communication.

Annexe 1 : État des masses d'eau du SAGE Yèvre-Auron – État qualifié 2019 – source : AELBÉtat des masses d'eau superficielles

Carte 44 - Etat quantitatif 2017 des eaux souterraines



Carte 45 - État chimique 2017 des eaux souterraines – 2012-2017



Annexe 2 : réunions auxquelles la cellule animation a participé en 2024

Partenaires

Thématique	Sujet	Organisateur	Porteur	Date
Gestion qualitative	MAEC	Chambre d'agriculture	Autres	01-févr
Gestion qualitative	CPIL AAC captage du Porche	Bourges Plus	EPCL/Groupement	09-févr
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	20-févr
Milieux aquatiques	COTEC CTMA Auron airain	SIAB3A	EPCL/Groupement	22-févr
Milieux aquatiques	point travail stage étang	SIVY	EPCL/Groupement	27-févr
Milieux aquatiques	COFIL CTMA Yèvre	SIVY	EPCL/Groupement	12-mars
Gestion quantitative	Atelier de concertation n°5 Concert'eau	Concert'eau Cher	EPCL/Groupement	15-mars
Milieux aquatiques	HMUC Cher - COTEC restreint "milieux"	EPLoire	EPCL/Groupement	18-mars
Gestion quantitative	point de travail projet PRICE	Concert'eau Cher	EPCL/Groupement	21-mars
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	22-mars
Gestion quantitative	Webinaire lien nappe-rivière FNE	FNE CVL	Autres	12-avr
Milieux aquatiques	HMUC Cher COTEC restreint "milieux"	EPLoire	EPCL/Groupement	16-avr
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	18-avr
Gestion qualitative	CT de Soulangis, COFIL annuel	SMIRNE	EPCL/Groupement	03-juin
Milieux aquatiques	HMUC Cher - COTEC restreint "milieux"	EPLoire	EPCL/Groupement	04-juin
Gestion qualitative	CT du Porche, groupe de travail stratégie foncière	Bourges Plus	EPCL/Groupement	06-juin
Gestion quantitative	HMUC Cher - COTEC piezométrie	EPLoire	EPCL/Groupement	10-juin
Gestion quantitative	Atelier de concertation n°6 Concert'eau	Concert'eau Cher	EPCL/Groupement	13-juin
Inondation	Journée échange terrain SPC LACI	DREAL CVL	Service et Établisse	20-juin
Gestion quantitative	Comité de suivi analyse économique et financière	Concert'eau Cher	EPCL/Groupement	27-juin
Gestion quantitative	HMUC Cher - COTEC restreint "usages/irrigation agricole"	EPLoire	EPCL/Groupement	28-juin
Milieux aquatiques	COTEC restreint - Schéma Directeur eaux pluviales Bo	Bourges Plus	EPCL/Groupement	10-avr
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	18-juil
Gouvernance/Planification	journées des animateurs SAGE Loire-Bretagne	AELB	Service et Établisse	27-juil
Gouvernance/Planification	journées des animateurs SAGE Loire-Bretagne	AELB	Service et Établisse	28-juil
Gestion quantitative	COTEC général Climat - HMUC Cher	EPLoire	EPCL/Groupement	12-sept
Gestion quantitative	Trajectoires de sobriété - déclassement du plan eau	AELB	Service et Établisse	13-sept
Milieux aquatiques	COFIL restreint CTMA Yèvre et affluent	SIVY	EPCL/Groupement	30-sept
Gestion quantitative	HMUC Cher - Etat de situation des stations hydrométri	EPLoire	EPCL/Groupement	04-oct
Gouvernance/Planification	Plan d'adaptation 18 au changement climatique	DDT18	Service et Établisse	10-oct
Milieux aquatiques	Journée biodiversité sols	PETR Centre Cher	EPCL/Groupement	15-oct
Milieux aquatiques	Méthode de jaugeage en cours d'eau	CD 18	Département/Région	12-nov
Gestion quantitative	Gest'eau - échanges sur les prélèvements de forage a	Gest'eau	Autres	18-nov
Gestion quantitative	HMUC Cher - COTEC Hydrologie - Acquisition et analys	EPLoire	EPCL/Groupement	21-nov
Gestion quantitative	COFIL Concert'eau Cher	Concert'eau Cher	EPCL/Groupement	21-nov
Milieux aquatiques	HMUC Cher - COTEC volet milieux	EPLoire	EPCL/Groupement	22-nov
Gouvernance/Planification	Atelier enjeux du SDAGE Loire Moyenne	AELB	Service et Établisse	27-nov
Gouvernance/Planification	Risques de non atteinte du BEE	CD 18	Département/Région	28-nov
Gouvernance/Planification	visio risque de non atteinte du bon état - SDGAE	AELB	Service et Établisse	02-déc
Gouvernance/Planification	visio risque de non atteinte du bon état - SDGAE	AELB	Service et Établisse	03-déc
Gestion quantitative	Cellule de l'eau préfectorale	DDT18	Service et Établisse	10-déc
Milieux aquatiques	COFIL CTMA Auron-Airain	SIAB3A	EPCL/Groupement	12-déc
Gestion qualitative	Groupes thématiques AAC captage du Porche	Bourges Plus	EPCL/Groupement	17-déc
Gouvernance/Planification	enjeux du SDAGE - préparation consultation des assen	AELB	Service et Établisse	19-déc
Milieux aquatiques	Interreg - point de travail - projet dépôt candidature	Berry Numérique	EPCL/Groupement	20-déc

Réunions SAGE ou inter-SAGE

Thématique	Sujet	Organisateur	porteur	Date
Gouvernance/Planification	inter-SAGE	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	23-janv
Gestion quantitative	Commission gestion quantitative	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	19-févr
Gouvernance/Planification	CLE du SAGE Yèvre-Auron	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	11-avr
Gestion quantitative	Prélèvements industriels SAGE	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	15-avr
Gestion quantitative	BRGM - point de travail CAYAC	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	16-avr
Gouvernance/Planification	point de travail AELB - révision du SAGE	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	25-avr
Gestion quantitative	BRGM - point de travail CAYAC	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	21-mai
Milieux aquatiques	Approche paysagère changement climatique et ZH	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	14-juin
Gouvernance/Planification	Point bilatéral actualité - DDT18	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	28-juin
Gouvernance/Planification	CLE du SAGE Yèvre-Auron	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	04-juil
Gouvernance/Planification	Commission inter-SAGE Cher amont-Yèvre Auron	SAGE Yèvre Auron	SAGE	08-oct
Gouvernance/Planification	Point bilatéral actualité - DDT18	SAGE Yèvre Auron	EPCL/Groupement	14-oct
Gouvernance/Planification	webinaire CLE en main - AEP et pesticides	SAGE Yèvre Auron	SAGE	05-déc
Gestion quantitative	COTEC bilan gestion volumétrie 2024	SAGE Yèvre Auron	SAGE	05-déc